



Assemblée communale no 9 de la commune de Bas-Intyamont

**du 30 juin de 20.00 h. à 21.40 h.
à la salle CO2 – La Tour de Trême**

- Présidence :** Monsieur Claudio Derada, Syndic
- Convocations :** Feuille officielle du canton de Fribourg
no 25 du 19 juin 2020
Affichage aux piliers publics
Chroniques de Bas-Intyamont no 111
Convocation à tous les ménages
- Electeurs inscrits :** **1098**
- Citoyens présents :** **51 citoyens actifs à l'ouverture de la séance –
1 auditeur – M. Emmanuel Dayer**
- Scrutateurs :** M. Alexandre Ecoffey et M. Daniel Jaquet
- Preneur du PV:** Mme Erika Dupont Secrétaire communale

M. le Syndic ouvre cette 9ème assemblée de législature ; il précise que Mmes Erika Dupont, Carole Pasquier et Carole Ansermot, personnel de l'administration, n'ont pas le droit de vote dans la commune. Il informe aussi qu'une personne est présente en qualité d'auditrice.

Il indique que l'assemblée est enregistrée, ceci pour faciliter la rédaction du procès-verbal. L'enregistrement sera détruit une fois le procès-verbal approuvé.

Il excuse M. Edgar Eggen Conseiller communal, malade.

Il encourage à bien lever la main lors des votes et il demande aux scrutateurs de compter les citoyens qui sont placés dans leurs rangées ; ils communiquent à chaque demande (oui, non, abstention) le nombre de votants, lequel correspond aux personnes présentes.

Il rappelle que si quelqu'un souhaite voter à bulletin secret, il doit le demander et la demande doit être approuvée par le cinquième des citoyens actifs présents, selon l'art. 18 al. 2 de la Loi sur les communes.

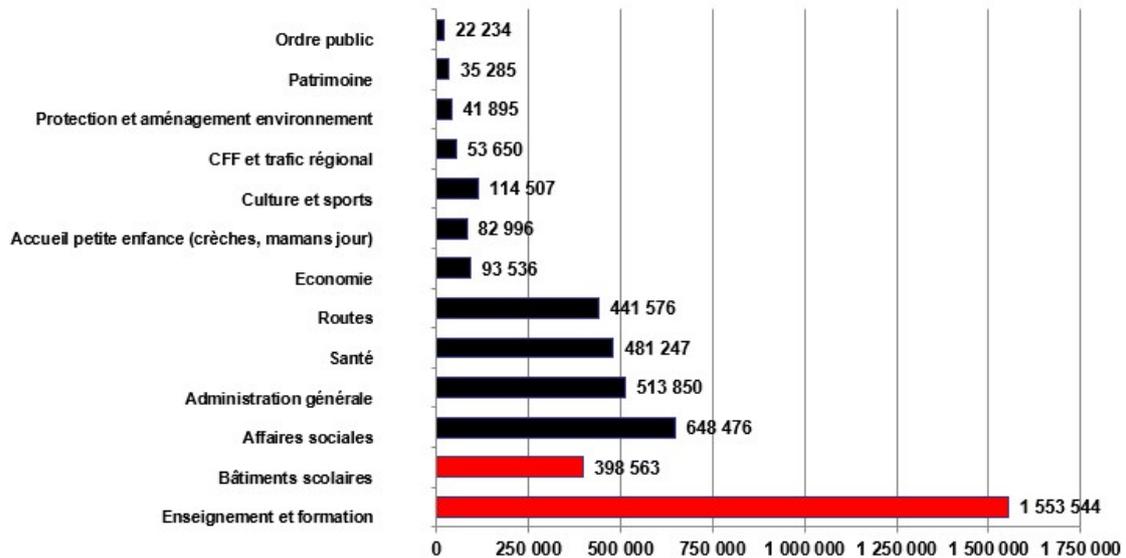
M. le Syndic donne ensuite lecture du tractanda de l'assemblée, lequel a été publié dans la convocation à tous les ménages.

Tractanda :

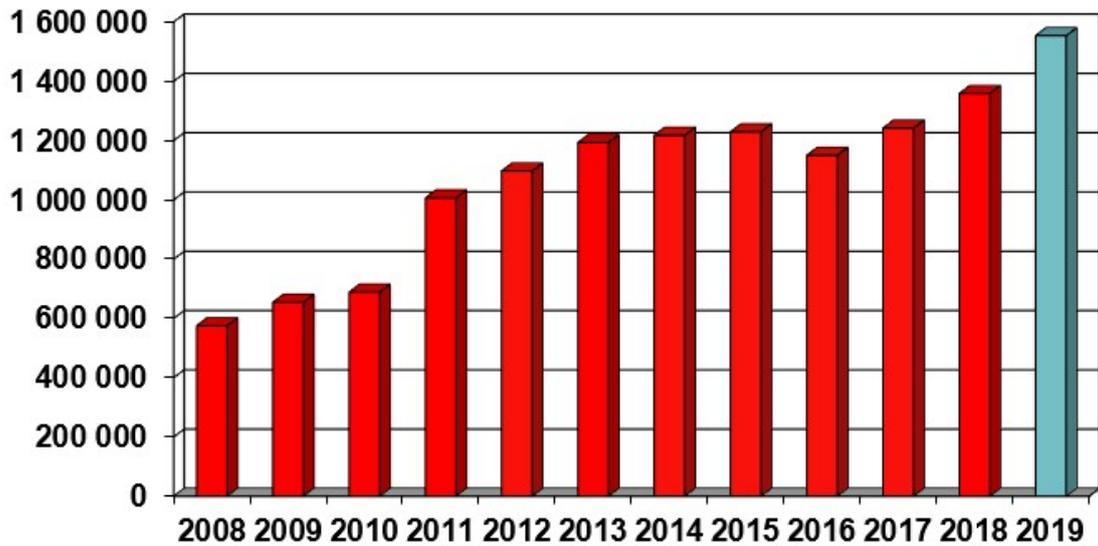
1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 26 novembre 2019 (il ne sera pas lu)
2. Comptes 2019 (ils ne seront pas lus)
 - 2.1 de fonctionnement
 - 2.2 des investissements
3. Rapport de l'organe de révision et rapport de la Commission financière – approbation des comptes de fonctionnement et des investissements
4. Crédit d'investissement – bâtiment d'édilité à Enney
5. Crédit d'investissement – travaux à l'ancienne administration à Enney
6. Crédit d'investissement – étude du projet d'alimentation en eau des alpages communaux et privés région Villars-sous-Mont
7. Approbation des statuts de l'ARG
8. Approbation des statuts d'Option Gruyère
9. Règlement relatif aux émoluments et aux contributions de remplacement en matière d'aménagement du territoire et de construction
10. Règlement des finances et son règlement d'exécution
11. Divers

Les documents soumis à l'assemblée communale pouvaient être consultés au Secrétariat communal, durant les heures d'ouverture (selon art. 3 et 13 du règlement d'exécution de la loi sur les communes). Le procès-verbal de l'assemblée communale est publié sur le site www.bas-intyamon.ch

Répartition des charges par dicastère après déduction des produits

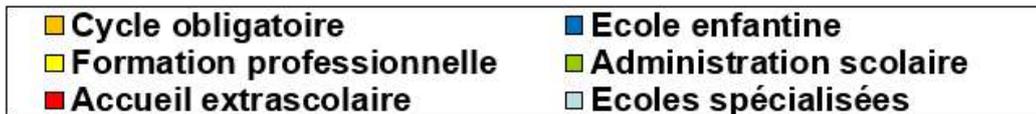
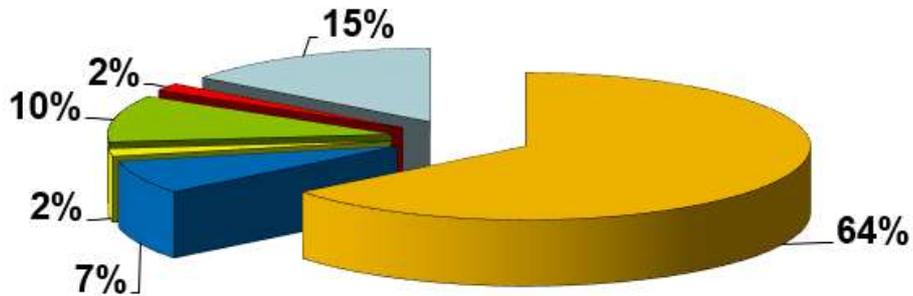


Enseignement et formation – charges liées

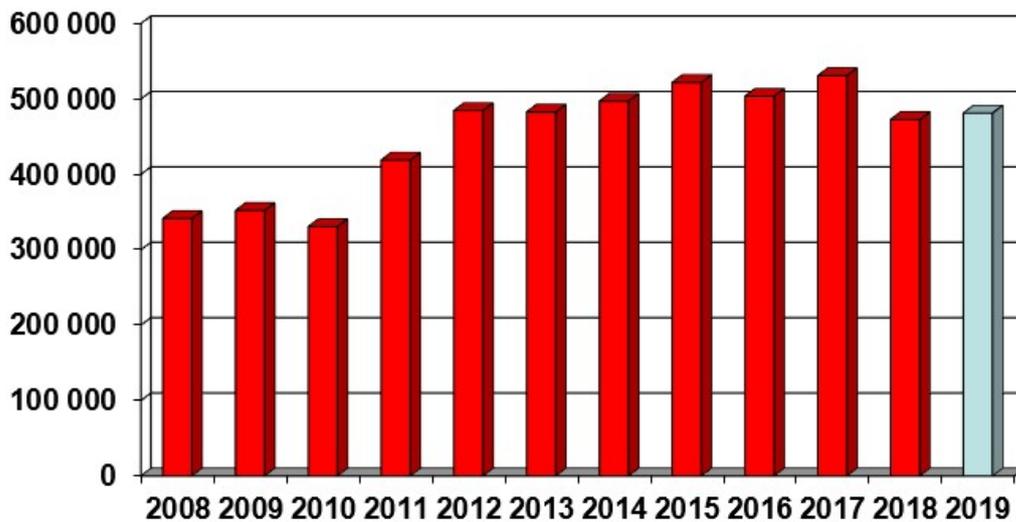


+ Fr. 195'117.00 (+ 14.36%) par rapport aux comptes 2018
 - Fr. 37'206.00 (- 2.34 %) par rapport au budget 2019

Répartition des charges de l'enseignement et formation :

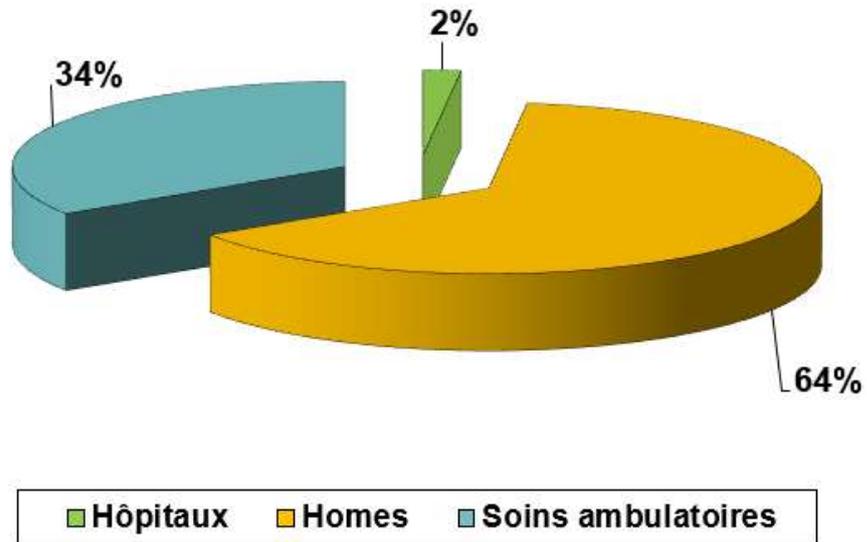


Santé

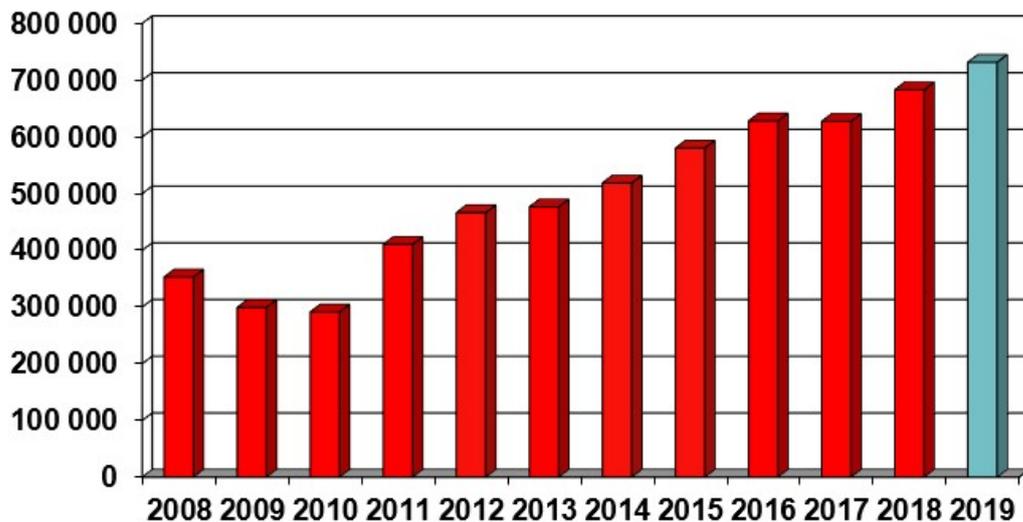


+ Fr. 8'568.00 (1.81 %) par rapport aux comptes 2018
 - Fr. 7'653.00 (- 1.57%) par rapport au budget 2019

Répartition des charges de la santé :



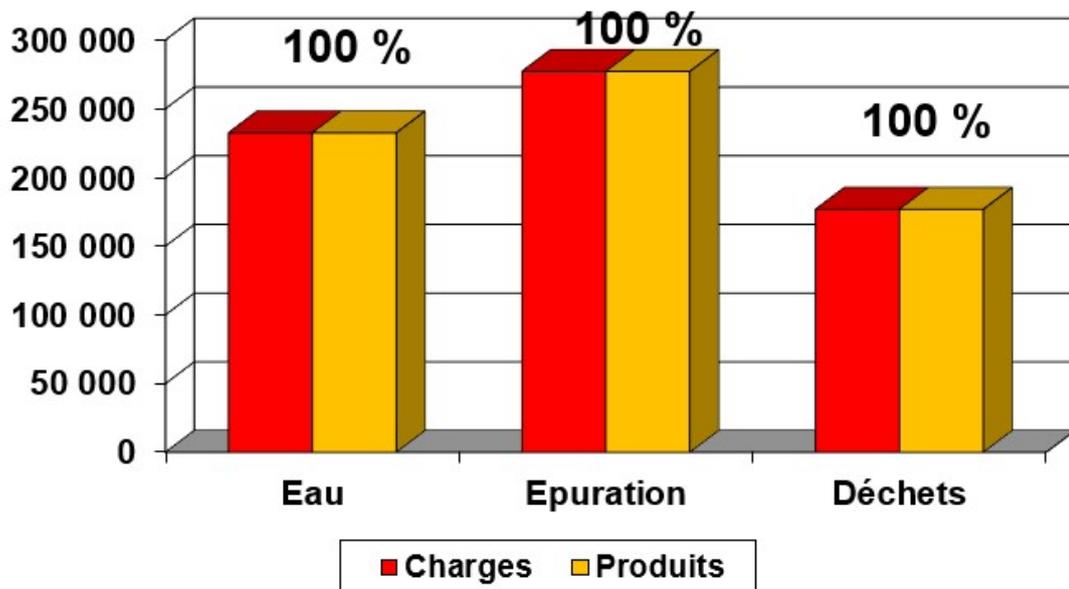
Affaires sociales et tutelles



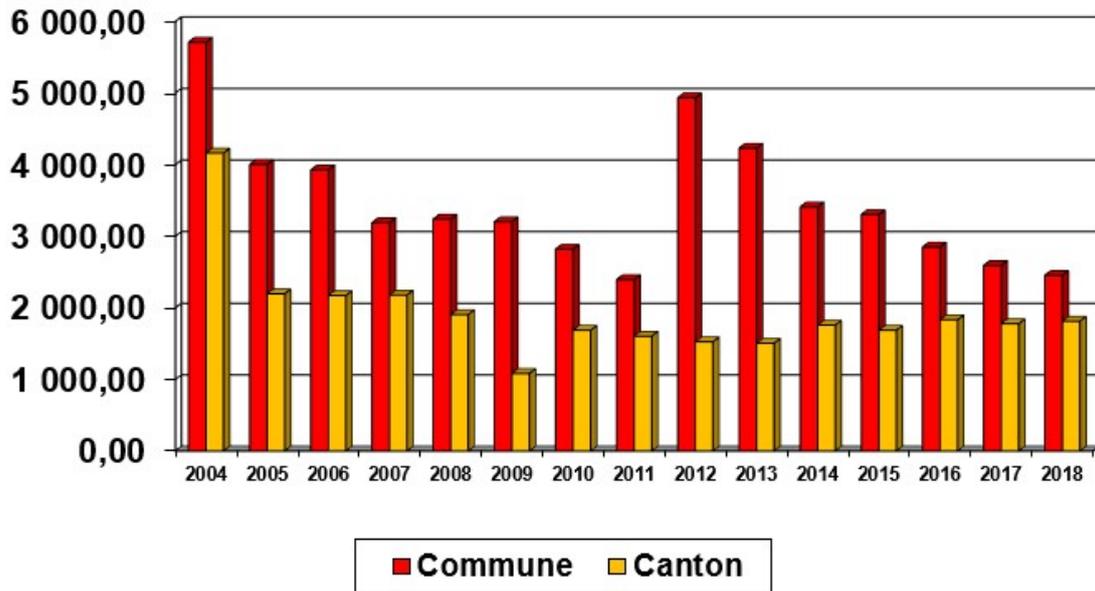
+ Fr. 48'451.00 (+ 7,09 %) par rapport aux comptes 2018
+ Fr. 58'370.00 (+ 8,67%) par rapport au budget 2019

Evolution des charges liées

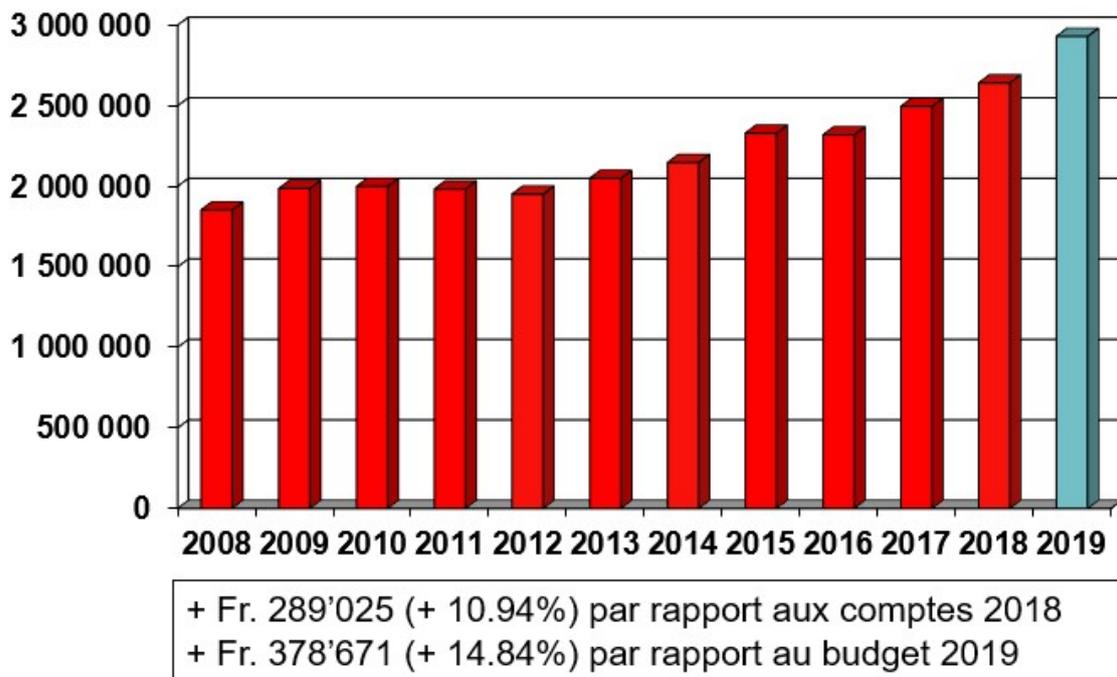
	Comptes 2019	Budget 2019		Comptes 2018	
Cantoniales	1'519'358.30	+ 43'091.30	+ 2.92%	+ 63'728.85	+ 4.38%
Régionales	1'648'133.13	+ 137'764.13	+ 9.12%	+ 220'831.12	+ 15.47 %
Subventions	233'898.87	+ 81'768.87	+ 53%	+ 86'461.65	+ 58.64 %
Totaux		+ 180'955.43		+ 371'021.62	

Environnement

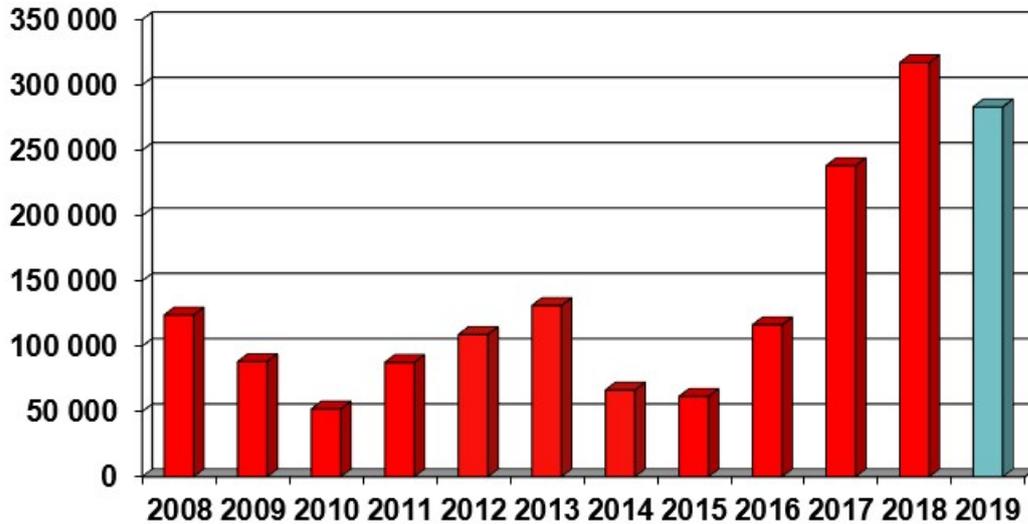
Endettement par habitant



Impôts ordinaires – personnes physiques

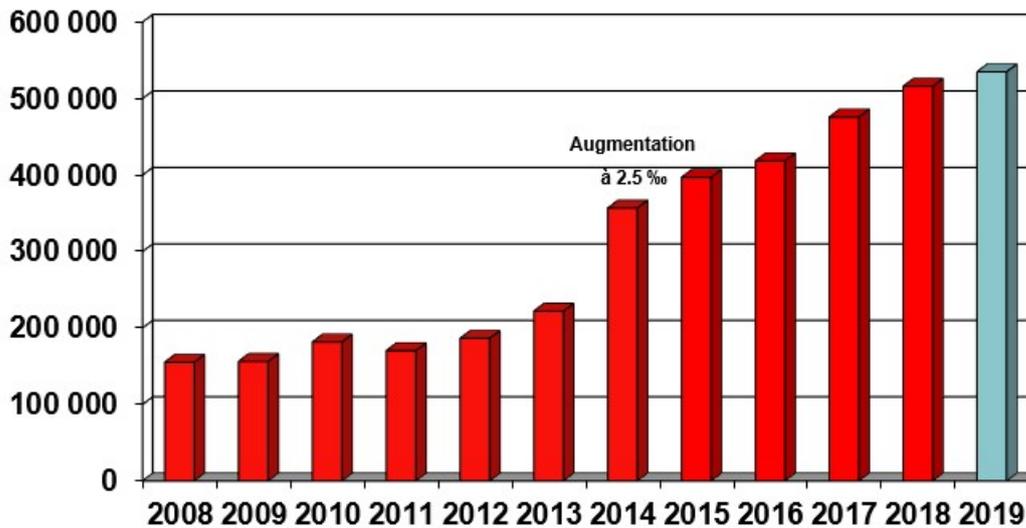


Impôts ordinaires – personnes morales



- Fr. 33'933.00 (- 10,70 %) par rapport aux comptes 2018
+ Fr. 73'984.00 (+ 34.36%) par rapport au budget 2019

Contribution immobilière



+ Fr. 18'877.00 (+ 3.97 %) par rapport aux comptes 2018
+ Fr. 44'969.00 (+ 9.88%) par rapport au budget 2019

2 Compte des investissements

	Comptes 2019		Budget 2019		Comptes 2018	
	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
0 Administration						
1 Ordre public	190'565.05	76'226.00	225'048.00	90'019.00		
2 Enseignement et formation		2'116.80	15'000.00	10'500.00	74'938.75	0.00
3 Culte, culture et loisirs						
4 Santé						
5 Affaires sociales						
6 Transports et communications	244'632.67	76'709.50	546'877.00	307'456.00	335'618.30	227'776.80
7 Protection et aménagement environnement	217'655.35	186'832.95	893'866.00	232'959.00	102'081.20	91'243.10
8 Economie						
9 Finances et impôts	2'463'720.55	234'549.00	2'172'508.00	83'566.00	797'285.96	361'241.60
Totaux investissements	3'166'573.62	576'434.25	3'853'299.00	724'500.00	1'309'924.21	680'261.30
Excédents de charges/produits		2'540'139.37		3'128'799.00		629'662.91

3. Rapport de l'organe de révision et de la Commission financière

Par la voix de son Président **M. Jean-Marc Wicki**, la Commission financière donne lecture du détail du rapport de la fiduciaire BDO.

M. Jean-Marc Wicki donne ensuite lecture du rapport de la Commission financière sur les comptes 2019. Il s'exprime ainsi : « la Commission financière s'est réunie avec le Conseil communal en date du 22 juin 2020 pour la lecture des comptes 2019. Des compléments d'information et des explications supplémentaires ont été fournies, ceci pour une bonne compréhension des comptes de fonctionnement et d'investissement. Selon les documents remis par la fiduciaire Cuennet à Bulle, la Commission financière informe qu'à ce jour les comptes de fonctionnement et des investissements présentés sont conforme aux normes de la loi sur le financement des communes.

La Commission financière atteste que les comptes ont été vérifiés selon les exigences légales et elle approuve le rapport de l'organe de révision établi par BDO. La Commission financière a également pris connaissance des remarques et observations.

La Commission remercie le Conseil communal, ainsi que Mmes Carole Pasquier et Erika Dupont, d'avoir apporté l'attention nécessaire à ces comptes et écritures.

La Commission financière donne ainsi un préavis favorable et recommande à l'assemblée d'approuver les comptes 2019 de fonctionnement et d'investissement, ainsi que le bilan au 31.12.2019 et d'en donner décharge aux organes responsables. »

M. le Syndic ouvre la discussion :

M. Jean-François Grangier a quand même une question technique. À l'assemblée mai 2018 M. Roland Kaeser avait indiqué que le site de l'ancien terrain de foot était aussi une ancienne décharge.

M. Olivier Pharisa avait alors répondu que des sondages seraient faits.

M. Olivier Pharisa répond que l'ingénieur et l'architecte se sont rendus sur les lieux et ils ont affirmé qu'il n'y avait pas de problème. Par ailleurs, la commune a réalisé des sondages sur le site de l'actuelle déchetterie.

M. Jean-François Grangier insiste et s'inquiète d'éventuels surcoûts lors de la réalisation du bâtiment s'il faut assainir le sol. Il estime que les sondages sont nécessaires afin de prendre connaissance de la qualité du sol.

M. Olivier Pharisa prend note de ceci.

M. Félix Doutaz se rappelle parfaitement bien de l'emplacement de cette ancienne décharge à Enney. Elle se situait tout en haut, à côté de la carrière Grandjean. Sur le terrain foot, il n'y avait rien.

M. Jean-François Grangier est d'avis qu'il est difficile de se rappeler l'emplacement précis, les lieux ayant tellement changés.

M. Olivier Pharisa s'appuie sur les conclusions de l'architecte et de l'ingénieur.

M. Martin Dohner ne se rappelle pas qu'il y ait été question de sondages lors de la séance d'information. Il ne faut pas chercher des problèmes là où il n'y en a pas ; il n'y a pas de déchets lourds comme à la Pila ou ailleurs dans des décharges industrielles.

M. Jean-François Grangier estime qu'il serait bienvenu d'aller faire des sondages avant de lancer les travaux, cela coûtera moins cher.

M. Charles Rime ne se rappelle pas avoir promis des sondages sur ce site. Deux crédits ont été votés mais pour l'étude des sites du Dime à Enney, soit le long de la Sarine, et Tsorochemon à Estavannens.

M. Jean-François Grangier revient sur le PV de mai 2018 et il constate que cela a été promis.

M. Olivier Pharisa fait confiance à l'architecte et à l'ingénieur.

M. Roland Kaeser comprend les doutes des citoyens vis-à-vis de ce projet. Ne serait-il pas judicieux de réaliser les sondages et de voter le crédit dans le cadre du budget 2021 en toute connaissance de cause. Le vote pourrait être reporté.

M. le Syndic souhaite que l'on vérifie les promesses de 2018.

M. André Piccand constate que c'est un taux d'un pourcent qui est compté pour le financement. Il se rappelle qu'il y a quelques années, les taux atteignaient 7 %. En période d'incertitude économique, il recommande la prudence dans les estimations et gestion des coûts.

Il a bien compris la nécessité de réaliser un tel bâtiment, mais il lui semble que l'on pourrait réduire les coûts, notamment qu'une bonne partie des véhicules soient dans des locaux fermés et chauffés. Il serait envisageable de prévoir un couvert sur de la terre battue.

Il revient sur la question du chauffage, et insiste pour dire qu'il faudrait comparer un chauffage à bois avec une PAC moins performante, comme la solution air-eau ; ce genre de chauffage charge le réseau électrique lorsqu'il fait froid et risque de provoquer une pénurie d'électricité à certains moments.

M. Olivier Pharisa revient sur le procès-verbal de mai 2018 : il est mentionné que des sondages seront réalisés, mais il était question du site du Dime à Enney, soit le secteur de la déchetterie actuelle et du terrain en prolongement.

M. Roland Kaeser avait indiqué que le site de l'ancien terrain de foot est aussi une ancienne décharge.

Il n'est pas d'accord avec M. Jean-François Grangier qui sort les propos de leur contexte.

Sur les 2 mios à investir pour ce bâtiment édilitaire, le Conseil communal va s'assurer des conditions pour la réalisation de ce bâtiment et va effectuer un sondage sur ce terrain.

Pour répondre à M. André Piccand, la question du chauffage a déjà été débattue en séance d'information. Il s'est renseigné et le spécialiste chauffage pense qu'une centrale à bois ne sera pas rentable pour si peu de volume dans le secteur de cette zone d'activité.

M. Dominique Kolly revient sur la question de M. André Piccand et il s'inquiète du financement du projet. Le taux étant compté à 1 % ce qui lui semble bas.

M. Olivier Pharisa indique que pour les 2 prochaines années, les taux vont rester stables. Il cite l'exemple du crédit de l'Auberge qui a été bloqué à 0.67 % pour 10 ans. En 10 ans, le projet sera amorti en partie.

M. Dominique Kolly constate que l'amortissement annuel est indiqué à CHF 57'000.00 et il craint que dans 10 ans, il faudra rénover ou adapter et donc réinvestir de l'argent.

M. Olivier Pharisa répond que le but est d'amortir le plus rapidement possible. Dans le plan de financement, c'est le minimum qui est compté.

M. Jean-François Grangier se rappelle que lors de la séance d'information, il était question de CHF 1'900'000.00. Maintenant, on y rajoute CHF 150'000.00. C'est un beau bâtiment, mais il trouve exagéré et luxueux.

Il demande pour quelle raison il y a un décrochement sur ce bâtiment. Il compare avec les bâtiments de la zone d'activité qui ont des volumes uniformes.

Il estime encore que le chauffage au sol sur toute la surface est exagéré et trop coûteux.

5. Crédit d'investissement – travaux à l'ancienne administration à Enney

M. Olivier Pharisa présente le projet du Conseil communal, soit rendre conforme les locaux pour louer les locaux au groupe de jeux Le Petit Bouébo. Le service de l'enfance et de la jeunesse a fait une visite et a fixé les normes de sécurité. C'est l'entier du premier étage qui sera dévolu au groupe de jeux.

Les communes de l'Intyamou participent au financement des activités de ce groupe de jeux, mais les animatrices doivent encore ficeler leur projet.

Actuellement, le groupe de jeux occupe la salle de classe du premier étage à Villars-sous-Mont ; le cercle scolaire a besoin d'ouvrir une classe supplémentaire à la prochaine rentrée, cela se fera à Villars-sous-Mont, raison pour laquelle le groupe de jeux doit déménager.

La commune de Bas-Intyamou souhaite rentabiliser l'investissement de CHF 40'000.00 sur 5 ans.

Une location de CHF 1'500.00 est facturée pour les locaux actuels. La commune ne compte pas la subvention indirecte qu'elle octroie au groupe de jeux.

Plan de financement :

- Rubrique comptable : 9441.501.01

Total à financer	CHF	40'000.00
-------------------------	------------	------------------

Financé par les liquidités 2020.

Mme Anne-Marie Seydoux soutient les activités de ce groupe de jeux ; ce groupe de jeux a démarré son activité en 2012, dans l'ancienne salle de classe du rez à Enney. Puis, il s'est établi à Villars-sous-Mont, d'abord au rez, puis l'an dernier à l'étage. 50 enfants fréquentent annuellement ce groupe de jeux.

M. Alexandre Ecoffey demande qui paie la location ? 1500.00 annuellement ?

Mme Anne-Marie Seydoux répond que c'est le groupe de jeux, les animatrices privées. La commune louait CHF 1500.00 par an. Il s'agissait d'une location symbolique pour couvrir une partie des frais.

La commune de Bas-Intyamou, dans le présent projet, va soutenir à raison de CHF 2.80/habitant, durant 5 ans.

La location passera à environ CHF 660.00/mensuellement, pour 5 ans.

- Coordonner les ressources et l'offre régionale
- Option Gruyère comprend aussi l'accueil extrafamilial de jour.
- C'est un outil indispensable pour harmoniser les conditions de subventionnement de la petite enfance et offrir une grille de référence unique.

Dans nos comptes, nous constatons l'explosion des coûts pour la petite enfance ; Option Gruyère proposera un règlement de portée générale et soutiendra activement les communes.

Cela permettra aux parents de garder le libre choix de la structure d'accueil.

Option Gruyère et la jeunesse, c'est difficile voir impossible d'étudier des dossiers pour des conseillers miliciens qui n'ont ni les compétences ni le temps pour ceci.

Option Gruyère aura les compétences pour ceci. Être partenaire des sociétés de jeunesse et du futur conseil des jeunes favorisera l'engagement civique et social de nos jeunes.

Option Gruyère et la culture, elle va favoriser la culture professionnelle, soutiendra des événements, saison culturelle CO2, promouvra des projets d'envergure régionale, et sera un pôle d'intérêt pour les artistes.

Un projet a du reste été réalisé l'hiver dernier par la mise en place de grandes photographies le long de nos routes. Cette exposition a fait parler et suscité l'une ou l'autre de nos émotions.

L'association va aussi impliquer la population multiculturelle et intergénérationnelle, elle va pérenniser et dynamiser la culture populaire.

Financement : Option Gruyère investit pour l'avenir. La contribution sera augmentée de CHF 7.00 /hab. ; elle pourra être portée jusqu'à CHF 20.00/hab. moyennant des décisions par étapes. Elle est répartie entre les communes membres en fonction du nombre d'habitants et de l'indice de potentiel fiscal.

Mme Anne-Marie Seydoux encourage ce projet car la culture est bien vivante dans nos villages, mais il faut pérenniser ceci.

M. Claudio Derada constate que ce projet rassemble beaucoup de choses ; la commission culturelle CO2 sera reprise, la petite enfance sera aussi gérée par cette association. Il s'agit d'harmoniser les pratiques de chaque commune.

M. Olivier Pharisa explique que l'ARG a tenté d'étudier la question des crèches. Chaque commune avait sa crèche, et sa grille. L'idée est de copier la Glâne, qui applique une seule grille de tarif. Cela permet aux parents de choisir la structure pour les enfants.

Par rapport à la culture, les subventions cantonales sont attribuées à 90 % pour la région de Fribourg. La Gruyère n'a pas de référent pour solliciter le canton.

Il est important de développer la culture qui est forte en Gruyère.

M. Bernard Delacombaz, au nom de la société de musique Albeuve / Enney, demande ce qu'Option Gruyère va apporter concrètement aux sociétés locales.

M. Emmanuel Dayer explique qu'Option Gruyère ne va pas intervenir dans le soutien des communes envers les sociétés. Option Gruyère s'attellera à défendre le patrimoine, valoriser, musique populaire, bâtiment, qui peuvent être mis au service d'une forme d'expression et valoriser des pans de ce qui se fait dans les villages.

C'est un outil qui est en préparation, il n'y a pas de catalogue établi des actions. Il faut que les communes gardent leur autonomie et qu'elles valorisent le tissu culturel et social.

Mme Anne-Marie Seydoux indique que le soutien de la commune envers les sociétés ne va pas être modifié.

M. André Piccand demande ceci : si les statuts sont adoptés, la commune va entrer dans l'association. Quelles seront les actions concrètes ? les citoyens seront informés de ce qui se passe ? Est-ce qu'ils pourront lire un rapport et juger après coup ? Il trouve ceci bien abstrait.

M. Emmanuel Dayer : oui, c'est virtuel, la culture ce n'est pas quantifiable ; la petite enfance, c'est chiffrable, la jeunesse, pas trop ...

L'association préparera son budget lequel sera validé par les représentants des communes. Ce sont les conseillers qui sont en lien avec la population.

Le projet démarre avec une contribution à CHF 10.00/habitant.

Chaque année, l'association éditera un rapport d'activité et les comptes seront approuvés par les délégués.

Mme Anne-Marie Seydoux précise qu'il y aura toujours une assemblée des délégués à laquelle toutes les communes participent ; il y aura un comité où chaque région est représentée.

M. Emmanuel Dayer précise encore que M. le Préfet sera le président de l'association et des commissions seront mises en place avec les gens de terrain.

Par exemple des personnes qui travaillent dans les crèches, ou dans les organes de subventionnement, mettre en place le futur conseil des jeunes et collabore avec la fédération des jeunesses gruériennes.

M. Dominique Kolly rejoint M. Bernard Delacombaz et demande si une société fait un concert ou spectacle, la société peut aussi s'adresser à l'association pour obtenir un soutien financier ?

M. Emmanuel Dayer répond que l'association pourrait soutenir des créations particulières par exemple une composition commandée à un compositeur, une scénographie particulière qui pourrait avoir un rayonnement régional.

Il s'agira de voir comment l'association gèrera son budget. Au départ, elle aura un budget de CHF 550'000.00. Bulle contribue un peu plus au pot commun.

Il faudra engager un collaborateur, un coordinateur de l'association qui sera un coordinateur, un fédérateur de tout ceci ; il y aura certainement beaucoup de projets et il faudra mettre en place une manière de communiquer avec les communes et les partenaires.

La parole n'étant plus demandée, **M. le Syndic** adresse ses remerciements à ses collègues du Conseil communal, aux membres des commissions qui œuvrent pour la collectivité, au personnel de la commune dans son ensemble.

Il clôt la séance à 21 :50 h.

La Secrétaire :

E. Dupont

Le Syndic :

C. Derada